

# L'enfer est pavé de bonnes intentions

L'article 77 de la loi AGECE obligeant les restaurants de plus de 20 couverts à utiliser une vaisselle réemployable dès janvier 2023 n'aurait pas un impact environnemental aussi favorable qu'annoncé et des conséquences économiques très négatives pour tout un secteur d'activité déjà en difficulté, comme le révèlent deux études sérieuses récentes.

Nous voyons face à cette floraison de lois qui veulent défendre l'environnement qu'elles se heurtent brutalement à la réalité et à un résultat contraire au but annoncé.

Le flot de décrets parfois inapplicables et inappliqués aboutit à une situation économique qui peut devenir explosive comme dans le secteur de l'énergie.

Une étude doit toujours partir du terrain, de ses caractéristiques et donner lieu à de véritables vérifications scientifiques non déconnectées de la réalité.

A mon avis les maires, les industriels, les citoyens saturent de cet empilage administratif et c'est mauvais pour l'environnement.

Une loi AGECE bien compliquée...

L'EPPA (European Paper Packaging Alliance), que nous avons interrogée, rappelle que l'article 77 de la loi AGECE a été adopté sur une simple proposition de l'association Zéro Waste, en partant du principe que « la vaisselle lavable est forcément une meilleure solution que la vaisselle à usage unique », mais elle n'a pas fait l'objet d'une approche scientifique solide. Belle idée, mais ce qui est vrai à la maison ne l'est pas forcément dans un établissement professionnel de restauration rapide, tel que visé par la loi, qui doit gérer des flux forts, un taux important de vol et de casse, ainsi que des conditions spécifiques de lavage et de séchage rapides, assurant de bonnes conditions d'hygiène pour ses consommateurs.

Pour l'EPPA, qui a rencontré les pouvoirs publics et Zero Waste début 2020 : « un objectif commun devrait tous nous rassembler: la recherche de la meilleure performance environnementale », comme le stipule la directive européenne 2008/98/CE, qui enjoint aux États Membres, lorsqu'ils appliquent la hiérarchie des déchets, « d'encourager les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement, ce qui peut exiger que certains flux de déchets spécifiques s'écartent de la hiérarchie, lorsque cela se justifie par une réflexion fondée sur l'approche du cycle de vie concernant les effets globaux de la production et de la gestion de ces déchets. » (2° article 4)

## Une Analyse de Cycle de Vie favorable à la vaisselle en papier-carton!

bénéficié d'une actualisation récente. Ils démontrent des « bénéfices très significatifs » pour la vaisselle en papier-carton comparée aux alternatives plastiques ou traditionnelles (céramique, verre vaisselle et métal) dans le cadre du fonctionnement annuel d'une unité type de restauration rapide. La vaisselle réemployable produit 2.8 fois plus de CO<sub>2</sub>, consomme 3.4 fois plus d'eau, 3.4 fois plus de ressources fossiles, 3.3 fois plus de métal, émet 2.2 fois plus de particules fines, 1.6 fois plus de radiations ionisantes. Elle contribue 1.7 fois plus à l'acidification terrestre ! Même appliqué au seul cas de la France, dont le mix-

# EMBALLAGES PAPIER-CARTON À USAGE UNIQUE



# VAISSELLE REEMPLOYABLE

## QUEL EST LE MEILLEUR CHOIX D'EMBALLAGE ? ETUDIONS LA QUESTION DU POINT DE VUE DE QUEL EST LE MEILLEUR CHOIX D'EMBALLAGE ? ETUDIONS LA QUESTION DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT :

On imagine fréquemment que la vaisselle réemployable est meilleure pour l'environnement. Cependant, si on prend en compte tous les impacts environnementaux, cette idée reçue est souvent erronée, comme le démontre une Analyse de Cycle de Vie (ACV) certifiée réalisée par Ramboll, un cabinet danois indépendant expert du sujet.

Les emballages en papier-carton utilisés pour la consommation en salle dans les établissements de restauration rapide dans l'Union Européenne présentent **des avantages environnementaux**

**très importants** sur l'ensemble de leur cycle de vie, du changement climatique à la consommation d'eau douce. **Dans 6 des 9 catégories**, y compris le changement climatique et la consommation d'eau, **les emballages à usage unique en papier-carton sont nettement plus performants que la vaisselle réemployable\***. Au-delà de ces avantages, le papier est l'un des rares matériaux véritablement **renouvelables**, et il n'a pas besoin d'énergie pour être lavé et séché, contrairement aux alternatives de vaisselle réemployable, qu'elles soient en céramique, en verre ou en plastique.

### CYCLE DE VIE

A chaque étape de son cycle de vie, l'emballage papier-carton offre un large éventail d'avantages très significatifs en matière de performance environnementale par rapport à la vaisselle réemployable :



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

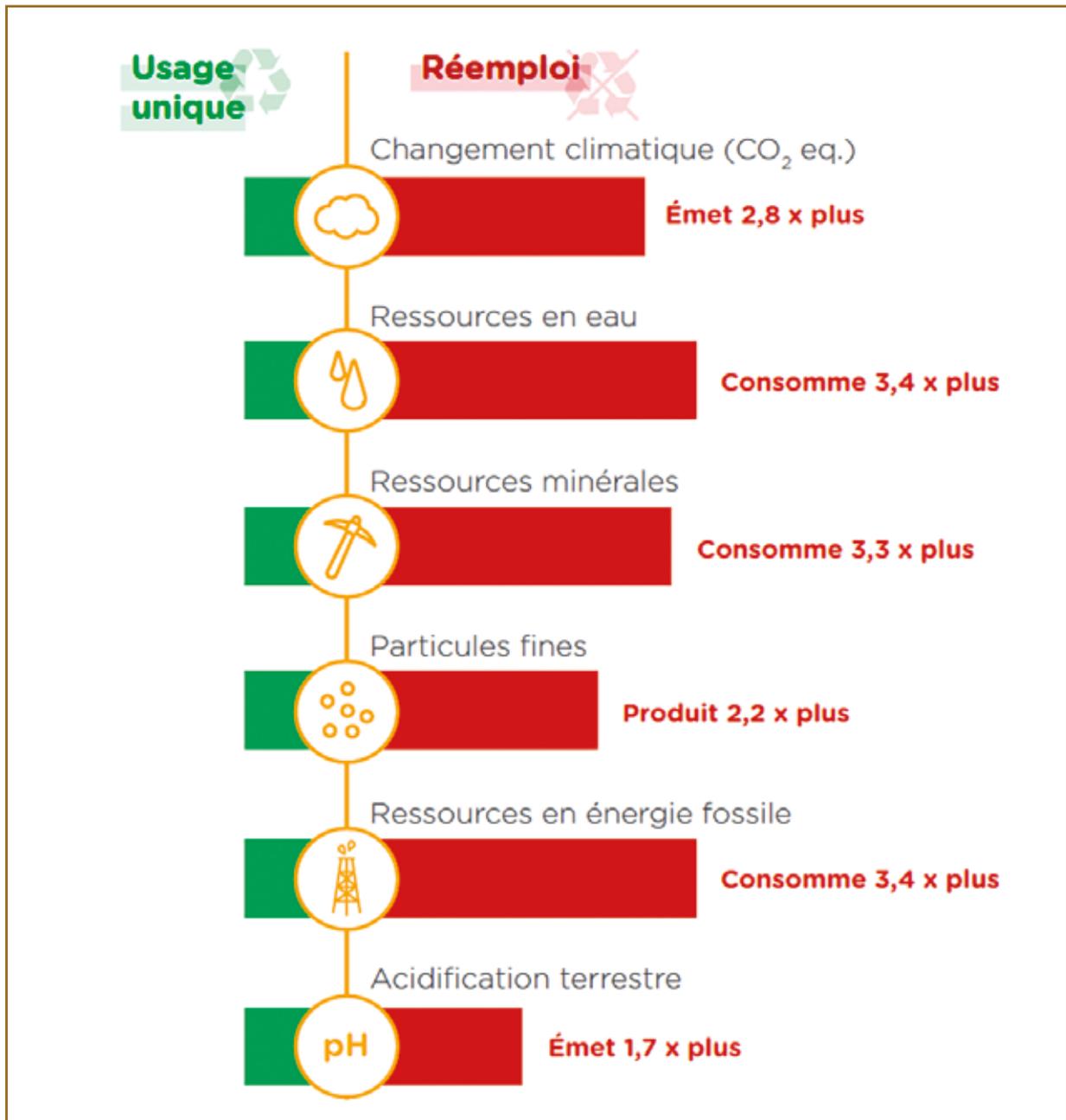
Les emballages en papier-carton ont un impact climatique inférieur, et émettent beaucoup moins de carbone tout au long de leur cycle de vie que la vaisselle réemployable qui nécessite des systèmes de lavage industriel consommant beaucoup d'énergie pour la laver et la sécher.

L'usage unique génère  
**2,8 fois moins**  
d'émissions de CO2 ↓

### FORMATION DE PARTICULES FINES

\*Les particules fines sont des polluants libérés lors de la combustion du carburant qui sont à l'origine de problèmes de santé majeurs dans nos sociétés actuelles. Les systèmes d'emballages à usage unique peuvent aider à réduire les émissions de ces particules nocives.

L'usage unique produit  
**2,2 fois moins de**  
particules fines ↓



-énergétique est moins carboné en raison de l'usage du nucléaire, la vaisselle à usage unique en papier-carton conserve clairement son avantage dans les 6 catégories d'impact précédentes.

Ces résultats étonnants s'expliquent par : « l'importante consommation d'énergie, d'eau et de détergents liée aux phases de lavage et de séchage de la vaisselle réemployable, comme le montre une vidéo :

<https://youtu.be/BAODONBTzw4> »

En matière de changement climatique, la mise en place de la législation française à l'échelle de l'Union Européenne serait équivalente à l'ajout annuel d'un million de voitures à essence sur les routes européennes et de la consom-

mation annuelle de besoins en eau de 750 000 personnes ! »

Cette ACV normée ISO 14 040 et 14 044 , réalisée par Ramboll, conseil de la Commission européenne pour la Directive SUP, a été certifiée par un tiers habilité indépendant. Elle a été attentivement analysée par le consultant de l'ADEME, la société In Extenso (via plusieurs échanges directs avec Ramboll) dans le cadre de sa mission de constitution de la bibliographie de référence destinée à l'observatoire du réemploi, qui doit bientôt paraître.

Comme l'a indiqué Ramboll, cette ACV est unique dans la mesure où elle adopte une approche « système » incluant l'ensemble des options

opérationnelles (lavage en salle ou sous-traité), tout en disposant de données primaires et actualisées sur tous ses « points chauds » (fonctionnement du restaurant, vaisselle à usage unique et lave-vaisselles).

Cette ACV démontre la performance environnementale de l'emballage à usage unique à base de papier-carton, issu d'un matériau renouvelable, provenant majoritairement de la gestion durable des forêts européennes. Les emballages en papier carton sont recyclables et recyclés, symboles d'une économie circulaire performante en Europe !

Ce qui n'est pas le cas de la vaisselle réemployable (issue systématiquement de ressources non renouvelables) qui

**EPPA**  
European Paper Packaging Alliance

**CONSUMMATION D'EAU**  
Dans les systèmes à usages multiples, la vaisselle doit être lavée et séchée entre chaque utilisation, ce qui entraîne une importante consommation d'eau, sachant que la ressource en eau douce est de plus en plus rare, en particulier dans de nombreuses régions d'Europe arides et semi-arides ou stress hydrique.

L'usage unique consomme **3,4 fois moins d'eau douce**.

**ACIDIFICATION TERRESTRE**  
L'acidification terrestre due aux pluies acides, entraînée par la consommation d'énergie provenant du lavage et du séchage, est considérablement réduite lors de l'utilisation d'emballages papier-carton.

L'usage unique engendre **3,3 fois moins de consommation d'acidification terrestre**.

**RECYCLAGE**  
Les avantages environnementaux des emballages en papier-carton deviennent encore plus évidents lorsque le taux de recyclage augmente.

Lorsque le taux de recyclage atteint 70%, la performance environnementale des systèmes d'usage unique en papier devient encore meilleure, en particulier au niveau de la consommation d'eau douce et de la formation de particules fines.

L'usage unique est **7,1 fois plus performant pour limiter la formation de particules fines**.

**ÉPUISEMENT DES RESSOURCES FOSSILES ET MINÉRALES**  
Le papier est un matériau entièrement renouvelable, contrairement aux plastiques faits de pétrole, à partir de ressources fossiles, ou à la vaisselle en céramique et en verre, produite à partir de ressources minérales. Les systèmes d'usage unique à base de fibre naturelle de papier-carton permettent d'éviter la consommation de ressources non renouvelables.

L'usage unique épuise **3,3 fois moins de ressources minérales**.

L'usage unique épuise **3,4 fois moins de ressources fossiles**.

L'usage unique est **228 fois plus performant en termes de consommation d'eau douce**.

Les systèmes à usages multiples ne présentent un meilleur impact environnemental que dans les catégories Rayonnements ionisants (1,6 fois moins de kBq Co-60 eq. dans l'air), Eutrophication (4,8 fois moins de kg P eq.), Destruction de la couche d'ozone (lavage maximal). Ces résultats sont basés sur la comparaison d'emballages à usage unique en papier avec une vaisselle réemployable en plastique PP. La vaisselle traditionnelle en céramique, verre et métal a également été évaluée, avec des résultats similaires. Pour plus de détails sur l'ACV, cliquez ici. Résultats mis à jour en août 2021. Visitez <https://www.eppa-eu.org/>.

© Cette Analyse de Cycle de Vie est conforme aux exigences des normes ISO et a fait l'objet d'une revue critique et d'une évaluation indépendante par le société allemande TÜV (technischer Überwachungsverein).

est soit non recyclable (le verre vaisselle), soit très rarement recyclée (la céramique), soit non encore couramment recyclée (la vaisselle plastique, pour laquelle il n'existe aujourd'hui aucune filière de recyclage, laquelle devra comporter une phase chimique afin de satisfaire aux obligations de sécurité sanitaire).

En cas d'extension à la vente à emporter, les résultats de l'ACV seraient encore plus mauvais, dus à une course additionnelle pour récupérer la vaisselle après consommation, une quantité de vaisselle réemployable supplé-

mentaire à cause des pertes liées à la mise en place d'une consigne, et des performances moindres en matière de lave-vaisselle puisque l'ensemble du secteur de la restauration serait concerné, et non la seule restauration rapide. L'EPPA a demandé à la société RBB Economics, reconnue dans son domaine d'expertise, d'évaluer les coûts économiques liés à l'adoption de l'article 77 de la loi AGECE : c'est du lourd. Pour le seul exemple français, le coût global annuel serait de près de 200 millions d'euros répartis entre fabricants (40 M€), restaurants (de 46 à 77 M€) et consom-

mateurs (de 54 à 108 M€). Étendu à l'Union européenne, ce coût annuel devrait dépasser le milliard d'euros.

Pour les PME, les coûts seraient double : des coûts d'investissement d'une part (environ 100 K€ en moyenne pour le restaurant d'une grande enseigne de la restauration rapide) de fonctionnement d'autre part, avec une augmentation de 270% liée à un coût annuel passant d'environ 10 K€ aujourd'hui à 40 K€ demain, soit 30 K€ de plus pour un établissement de restauration rapide type. Il s'agit là d'estimations basses et conservatrices.

**Même les boulangeries ...**

Cette législation sera donc très coûteuse pour les 10 500 établissements concernés, qu'il s'agisse des restaurants burgers (2 213 sites), mais aussi des boulangeries (4 796 sites) et des cafés indépendants (1 266 sites). RBB précise : « Cette mesure portera préjudice à la chaîne de valeur des fournisseurs d'emballages à usage unique, aux établissements de restauration concernés et aux consommateurs. Nous constatons qu'elle peut entraîner des effets de distorsion de la concurrence entre les différents établissements de restauration, car ceux-ci ne sont pas tous touchés de la même manière. » Conséquence inattendue, cette législation favorisera les importations en provenance d'Asie, notamment de Chine, ce qui, au-delà de l'impact économique pour l'économie française, ne pourra qu'accroître l'impact de cette vaisselle réemployable sur l'environnement vu les distances parcourues et le mix-énergétique bien plus carboné...

Cette loi, sans étude préalable, remplace un emballage fabriqué localement, renouvelable, recyclable et recyclé, hygiénique, par une vaisselle réemployable importée, non renouvelable, peu ou pas recyclable, non encore recyclée en pratique, avec des impacts environnementaux supérieurs liés à son lavage...

L'enfer est vraiment pavé de bonnes intentions. ■

Sources  
EPPA : <https://www.eppa-eu.org/>  
et <https://www.eppa-eu.org/lca-studies-new.html>  
Vidéo en français :  
<https://youtu.be/BAODONBTzw4>